

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 25 avril 2022
(visioconférence)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 25 avril 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Vu la candidature de Monsieur Carl RIPPON,

a délibéré :

Objet : Election de la vice-présidence Etudiant de l'Université des Antilles

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation du candidat Monsieur Carl RIPPON, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

| | | |
|-------------------------|---|-----------|
| Résultat du vote | Membres en exercice | 62 |
| | Nombre de membres présents ou représentés | 54 |
| | Ne prend pas part au vote | 0 |
| | Blancs/nuls | 5 |
| | Pour | 49 |

Monsieur Carl RIPPON est élu vice-président étudiant de l'Université des Antilles, à la majorité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 25 avril 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY